



Déclaration irrégulière sanctionnée par la nullité. responsable?

Par Lune21

Bonjour et merci par avance pour votre réponse.
Ma déclaration d'appel n'a pas pu aller à son terme.

Aux motifs que, les conseillers de la mise en l'état, ont constaté que la déclaration d'appel formulée par moi-même tend à la reformation du jugement sans mentionner les chefs du jugement qui sont critiqués et qu'elle n'a pas été régularisée par une nouvelle déclaration d'appel dans le délai imparti à l'appelant (moi-même) pour conclure au fond.
Disons que l'effet dévolutif n'a pas opéré.
Que la cour n'est ainsi saisie d'aucune demande.

Mon avocat plaçant est-il aussi responsable que mon avocat postulant?
Ou lequel des deux doit déclarer le sinistre à son assurance afin que je sois indemnisée pour cette faute professionnelle?
Merci
Bien cordialement.